

LA MIXITE, UN ENJEU POUR
LA VILLE DE DEMAIN?CONFÉRENCES
2012

22 . 10 . 12

« LA MIXITÉ, UN ENJEU POUR LA VILLE ? »

La mixité sociale, fonctionnelle, générationnelle semble être l'objectif des politiques publiques d'aménagement urbain, qui cherchent notamment, à favoriser le «vivre ensemble». Toutefois, cette notion est complexe et sa mise en œuvre pratique interroge une multiplicité de champs : sociologique, économique, architectural, urbain...

La mixité des populations, des usages et des services est-elle garante d'une meilleure justice sociale dans la ville ? Peut-on lutter contre la ségrégation sociale et spatiale ? Concrètement, comment se travaille la question de la mixité ? Quelles peuvent être les échelles, les conditions pour contribuer à cet équilibre ?

Telles ont été les questions débattues par différents acteurs de la ville, lors de cette conférence organisée à l'initiative de l'APUI (Association Pour un Urbanisme Intégré), en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise et avec l'appui du Pôle de ressources Ville et Développement Social du Val d'Oise.

INTRODUCTION

Maurice Noleau, président d'APUI 95, ouvre la rencontre et présente l'initiative de son association.

« Nous souhaitons remettre en perspective les valeurs fondamentales qui guident notre projet associatif depuis l'origine : mixité, laïcité, humanisme. Cette conférence publique est donc la première d'un cycle, que nous souhaitons mettre en oeuvre.

L'APUI pratique le mélange des publics en accueillant dans un même bâtiment des jeunes travailleurs, des familles, des retraités, des personnes sans domicile fixe, des personnes en difficultés... et cette mixité est envisagée, par nous, comme un outil d'intervention sociale. Elle permet de ne pas stigmatiser les individus par une problématique et a pour objectif de conduire à l'autonomie.

A la genèse du projet de l'association, en 1975, à l'aube de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, l'intention était de mélanger les publics dans « un village vertical ». La conception architecturale de l'immeuble des Villageoises, par le groupe Richelieu et Robert Parent architecte, a intégré cet objectif de mixité. Ainsi, les appartements (du F1 au F6) sont organisés sur de vastes paliers, propices à la rencontre. Une seule entrée, des lieux de vie communs comme le salon, la restauration collective jouent le rôle de rotule entre vie publique et privée. La structure des Villageoises se veut ouverte sur l'extérieur, sur le quartier, sur la ville. Nous ne ménageons pas nos efforts pour encourager, pour stimuler cette mixité, qui ne va pas de soi. D'une mixité de fait, il faut tendre à une mixité de vie. »

Joël Aoust, directeur du CAUE 95 présente le déroulé de l'échange ainsi que les différents intervenants.

CADRAGE DU SUJET

- La mixité sociale dans l'habitat

Amélie Flamand, sociologue – urbaniste, enseignant chercheur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand.

« En introduction, je précise, que ma position en tant que chercheur, dans l'observation et l'analyse et non dans la prise de décisions politiques permet une mise en perspective entre les intentions de mixité sociale, ses traductions concrètes et ses effets. D'une certaine façon, c'est un positionnement plus « facile » pour apporter une critique, au sens large.

Dans un premier temps, je vais revenir sur l'historique de la notion de mixité sociale : un outil des politiques publiques qui remonte à la fin du 19ème siècle, intimement lié à la question du logement ouvrier, à son implantation et à la façon d'envisager la cohabitation entre les différentes classes sociales.

Eminemment contemporain, ce débat sous-tend toujours des enjeux politiques et sociaux forts. Comment vivre ensemble, dans la cité ?

Deux moyens d'actions sont envisagés :

1) disperser les classes populaires sur le territoire, en visant un certain mélange social; 2) faire venir des classes moyennes dans des territoires en difficulté (dans des logements de standing plus élevé comme c'est le cas dans les opérations ANRU).

Dans un deuxième temps, je souhaite souligner que la notion de mixité sociale n'est pas une catégorie scientifique, avec une mise en oeuvre pratique. Elle relève davantage d'un idéal de société voire d'un mythe où il serait possible de vivre ensemble, dans l'égalité, malgré nos différences. Les vertus de la mixité sont l'échange, la tolérance, l'enrichissement mutuel et l'harmonie sociale. La mixité repose sur deux postulats : 1) Elle permettrait une plus grande justice sociale. 2) Elle favoriserait aussi l'urbanité, le lien social.

Dans un troisième temps, je souhaite pointer les difficultés pour traduire concrètement cette notion floue, qui peut être opérée à différentes échelles (immeuble, îlot, commune, intercommunalité), sans qu'une soit meilleure que les autres. La question du juste dosage de mixité est en effet, problématique. Y a-t-il un juste pourcentage ?

Enfin, quels sont les risques de la mixité sociale imposée :

1) La proximité spatiale ne génère pas forcément de proximité sociale. Au contraire, elle peut même générer des tensions. 2) Dispersées sur le territoire, les classes populaires ne peuvent plus recourir à leur réseau social d'entraide. Elles peuvent apparaître plus démunies encore que dans leur quartier d'origine. 3) Les politiques de peuplement « anti ghetto » qui visent à introduire des classes moyennes dans des quartiers populaires se font au détriment de l'accès au logement des personnes les plus en difficultés. (Sylvie Tissot, Montreuil)

Dans un quatrième temps, je citerai des propositions de chercheurs à envisager comme des pistes de réflexion, en contrepoint à l'injonction de mixité :

- Henri Lefebvre, sociologue marxiste des années 70, « Le droit à la ville » : l'enjeu est d'avoir accès à la ville (symbolique du centre-ville, équipements, service, aménités urbaines...)
- Jean Pierre Lévy : « Oublions la mixité, prônons l'accessibilité »
- Eric Charmes : « Plutôt que prôner la mixité, redistribuer les ressources, au lieu des populations »

LA PROBLÉMATIQUE DE LA MIXITÉ, ENVISAGÉE DU POINT DE VUE URBANISTIQUE

Jean Pierre Palisse, Directeur Général Adjoint de l'IAU IDF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Ile de France) Directeur du département urbanisme aménagement et territoires

« L'IAU, en tant qu'organisme s'intéresse naturellement à la question de la mixité. Elle est d'ailleurs une obligation légale : Loi d'orientation sur la ville de 1991, Loi SRU de 2000, Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (loi Borloo) de 2003.

Elle est inscrite dans le Code de l'urbanisme (Art. L 121-1 : « Les SCOT, PLU et cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer (...) la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et l'habitat rural. »)

Dans la nouvelle révision du SDRIF (Schéma Directeur Régional Ile de France), des prescriptions vont dans le sens de la mixité. On parle de « ville compacte, intense, dense ». Il s'agit de favoriser la mixité fonctionnelle et sociale, ainsi que la qualité environnementale. L'objectif de la loi SRU est ainsi renforcé « viser 30% de logements sociaux ». Il faut rétablir la mixité habitat/emploi, ne plus penser l'espace par le zonage... « Les nouveaux quartiers urbains doivent favoriser la mixité des fonctions urbaines ». Dans les travaux de l'AIGP (Atelier International sur le Grand Paris) sur le Grand Paris, la mixité est également un grand principe, au sens de proximité, « d'unité de voisinage ».

La notion de mixité a plusieurs sens : 1) mixité sociale (revenu, classes sociales...), homme/femme, générationnelle, fonctionnelle (habitat, bureau, production, services...);

2) plusieurs échelles d'application : le bâtiment (l'immeuble haussmannien : logement bourgeois à la chambre de bonne), le quartier (le faubourg du 19^e siècle : mélange d'immeubles bourgeois ou de rapport, pavillons, commerces, artisans, petites usines, cultures maraichères...), la commune, le territoire intercommunal, la métropole... 3) plusieurs temporalités : travail/repos/loisirs...

Des tendances vont dans le sens contraire de la mixité sociale. Il s'agit des tendances spontanées au regroupement d'une population homogène (déjà au début du 20^e siècle, les Bretons qui arrivaient à Paris se concentraient dans le quartier de Montparnasse), des phénomènes de gentrification (embourgeoisement des anciens quartiers populaires à Colombes, Montreuil...), des processus de paupérisation (centre-ville de Saint Denis, certains quartiers pavillonnaires en Seine Saint Denis...), des résidences fermées, auto protégées, qui apparaissent encore marginalement en Ile de France mais qui se développent à l'échelle nationale.

Des principes vont aussi à l'opposé de la mixité fonctionnelle. Les quartiers ont toujours eu des spécialisations (quartier des tanneurs dans la ville médiévale, le Sentier à Paris). La pensée du zoning, héritée de la Charte d'Athènes, délimite les zones industrielles ou commerciales, séparent les flux, dans le but de réduire les nuisances et de garantir l'efficacité des infrastructures. Les bureaux, les entreprises se concentrent sur un même espace pour être plus visibles, plus attractifs. La revalorisation de certains quartiers participe à l'éviction de certaines activités jugées nuisantes ou à faible valeur (artisans, garages...).

La mixité pose des difficultés de gestion, de cohabitation, de fonctionnement, qui peuvent mener à des conflits d'usage. Les types d'investissements sont aussi difficiles à mixer.

Si les atouts de la mixité sont la proximité, la convivialité, la cohésion, dans un développement urbain plus durable (social, économie résiliente, éco énergie, écosystèmes), l'objectif est de créer une ville de courtes distances, où les mobilités sont maîtrisées, dans le tissu urbain en renouvellement (centres-villes, pôles gares, grands axes et boulevards urbains, centres commerciaux et ZAE (zones d'activités économiques), grands ensembles en rénovation urbaine...).

Comme Jacques Lucan le propose dans son livre « Forme urbaine et mixité » (Editions La Villette 2012), il faut penser en amont l'adaptabilité de la ville, dans la forme urbaine mais aussi dans les montages financiers et juridiques, pour ne pas figer les choses.

S'il est difficile de faire le tri entre la position idéologique que sous-tend la mixité, les options politiques, les options fonctionnelles, l'important est de valoriser le partage de la ville, dans une approche raisonnée de l'urbanisme. »

RETOURS D'EXPÉRIENCES

L'Opération de Rénovation Urbaine de Fosses, centre-ville

Pierre Barros, maire de Fosses et Gautier Demeraux, chef de projet Aménagement, Etablissement Public d'Aménagement Plaine de France

Pierre Barros :

« Notre présentation va tenter de vous montrer comment nous nous attachons, dans notre commune, à mettre en application cette notion complexe de mixité, avec des maladresses sans doute, et en étant modeste, car il ne s'agit pas pour nous de jouer avec le pouvoir, ni de figer le cadre urbain selon un « Modulus » d'homme parfait.

Le projet de ZAC Centre-ville à Fosses a plus de 10 ans. L'ambition d'intervenir sur ce quartier 30 ans. Fosses fait partie de la Communauté de Communes Roissy Portes de France. L'aménageur est l'EPA Plaine de France.

Historiquement, Fosses est un village à vocation agricole, avec une tradition de potiers millénaire. La gare, construite au milieu du 19^e siècle, en pleins champs, a bouleversé l'évolution de la commune en entraînant petit à petit l'urbanisation à partir de ce nouveau pôle. Le long de l'axe départemental, se trouvaient des jardins, cultivés par des habitants de banlieue plus proche de Paris. Fosses était alors une « ville de week-end ». La commune a continué à s'étendre, de façon spontanée. Après-guerre, une opération de « chalandonnettes » (maisons construites à bas coût lors du Plan Chalandon) et la construction d'un ensemble de logements collectifs ont triplé la population. 40 ans après, la problématique reste de terminer cette opération et de recoudre le tissu urbain où les choses semblent posées çà et là.

Obtenir le financement de l'ANRU pour le site de Fosses n'a pas été facile, tant notre cas est particulier. Il ne s'agit pas d'un quartier satellite à reconnecter mais d'un centre-ville, avec des services et des fonctions existantes mais répartis sur une sorte « d'open space urbain », sur des espaces très généreux mais mal définis, flottants, insécurisants... »

Gautier Deremaux :

« Situé entre le centre ancien, le village et le pôle gare, le centre-ville de Fosses s'est désigné à posteriori. Il en possède les composantes mais ni le lieu ni la cohérence. On peut parler « d'urbanité défailante ». Les deux grands axes ne sont pas structurants. Les espaces publics servent surtout au stationnement. Ils ne sont pas qualifiés.

Situation du centre-ville de Fosses



Plan de repérage des opérations ANRU





Le périmètre de l'ORU est le même que celui de la ZAC. La convention a été signée en 2008. Le bailleur unique est France Habitation. L'architecte en charge des espaces publics est Paul Landauer. L'opération comprend la rénovation – résidentialisation des 2 principaux ensembles de logements : les résidences Eoles et Tramontane (300 logements), la démolition d'immeubles de type plot avec reconstruction au 1 pour 1 (96 logements), la démolition du centre commercial, la construction d'un Pôle Civique rassemblant tous les services (Mairie, CPAM, école de musique, centre social...), la construction de nouveaux logements, la reprise des espaces publics et la création d'un place centrale avec commerces en pied d'immeuble.

L'objectif d'un tel projet est de diversifier l'offre de logement (+ 220 logements neufs) en proposant des programmes alternatifs (accession sociale, PLS...) pour consolider le parcours résidentiel de la population. Une étude logement réalisée en 2012 montre que le marché est très tendu dans l'est du Val d'Oise. Le taux de vacance n'est que de 4%. Suite à la décohabitation de leurs enfants, nombre de couples matures désertent la commune faute de programme neuf répondant à leurs attentes. Nous souhaitons maintenir la présence des commerçants existants dans le futur projet. Des négociations sont en cours. Elles révèlent les difficultés de reconstruire la ville sur la ville. »

Pierre Barros :

« Le travail réalisé en amont avec les habitants, depuis 10 ans, nous a permis de récolter de la matière, à des temps donnés. La co-construction du programme est la base de gestion du futur projet. La GUP (gestion urbaine de proximité) doit être poursuivie. Le tricotage entre les espaces privés et publics : un chez soi + des lieux de socialisation, sont nécessaires pour que tout le monde apprenne à vivre ensemble. »

L'Eco-quartier, une forme urbaine pour renouveler la mixité ? L'exemple de Bouffémont

Laurent Bécard, architecte-urbaniste, Cabinet Bécard et Palay

« Les objectifs de mixités : sociale, fonctionnelle... semblent partagés par tous. Paradoxalement, ils sont très difficiles à mettre en œuvre.

Ce que je constate, en tant que concepteur, assistant à la maîtrise d'ouvrage aux côtés des maires, aussi bien dans les PRU (Projets de rénovation urbaine) que dans les nouveaux éco-quartiers qui poussent comme des champignons en France, c'est l'uniformité des formes urbaines : l'ilot ouvert. Un urbanisme de plan masse prédomine tout comme à l'époque des Grands Ensembles.

Au-delà des volontés locales, des concours, de la personnalité des concepteurs, on retrouve le même univers urbain, partout.

Il y a un manque criant de diversité immobilière qui tend à appauvrir l'architecture et sa dimension sociale. Il y a 400 promoteurs en Ile de France, pourtant on retrouve toujours les mêmes formes architecturales.

Pourquoi ce produit urbain formaté comme seule réponse à la conception et à la formation d'un éco quartier ? Les concepteurs ne sont pas en cause. C'est le processus de production de ces quartiers: temps long, coût inaccessible pour une grande partie de la population, manque de diversité du

Le résultat une forme urbaine type : un modèle « l'îlot Ouvert »



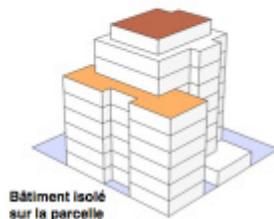
Un urbanisme de plan de masse qui n'est guère différent de celui des Grands Ensembles.

Ilots :

- petites tailles (60 à 120m)
- nombre réduit de parcelles
- forte transparence

Bâtiments :

- une architecture de façade
- gabarit unique
- 4 façades à isoler



Bâtiment isolé sur la parcelle



Des bâtiments formatés



Boulogne- Billancourt



Lyon confluence



Val de Reuil



Grenoble



Le Havre



Nanterre



Paris, 13ème

Une architecture très élaboré et de bonne qualité.
Une architecture du geste.

programme, incapacité à muter... qui conduit à cette situation.

Aujourd'hui, les habitants et les « petits acteurs » (promoteurs, investisseurs, entrepreneur...) n'ont aucune influence sur les processus de construction. Ils ne sont pas utilisés comme force de proposition et d'action sur le paysage urbain.

Quels nouveaux processus mettre en place alors ? Il faut proposer une offre foncière et immobilière variée et évolutive dans le temps.

C'est ce que nous tachons de faire dans le projet d'éco-quartier que nous menons à Pantin (93). Le programme (25 hectares) comprend des logements et des locaux tertiaires. Nous avons prévu des parcelles susceptibles d'accueillir des projets d'autopromotion. Il est important de penser l'évolutivité, le parcellaire qui s'adapte pour créer la richesse d'un programme. Un temps long est nécessaire pour une véritable appropriation.

Illustration du processus

3- Quelques années plus tard ...

- 380 logements sont construits accueillants environ 1000 habitants
- Vue de l'îlot achevé autour d'un espace vert central de statut public qui permet de le traverser et offre des usages diversifiés aux riverains.



2- Les premières constructions

7 immeubles aux typologies variées se sont installés sur l'îlot : 155 logements = 400 habitants

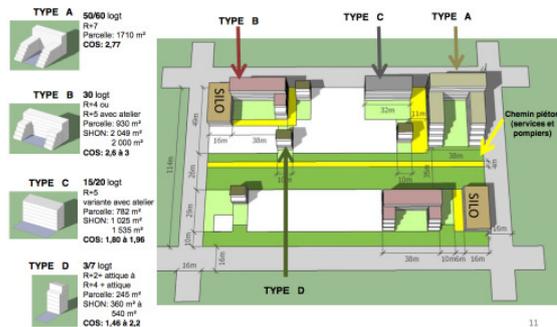


Illustration du processus de construction à la parcelle, à Pantin (93)

Pour garantir la mixité sociale, fonctionnelle, il faut réinventer le processus de fabrication des nouveaux quartiers. La dimension écologique est sans doute une piste.

Alain Assouline, maire adjoint de Bouffémont présente le projet d'éco quartier « Le Tumultu » dont le cabinet Bécard & Palay est en charge.

« A Bouffémont, nous créons un nouveau quartier, sur un ancien espace agricole à urbaniser, dans une logique de maîtrise environnementale. L'enjeu est d'assurer la continuité de la ville avec ce nouvel éco-quartier et de garantir la mixité sociale et fonctionnelle.

La mixité est d'ailleurs, un des marqueurs identitaire de notre commune qui compte 1/3 de logements sociaux (R+2, R+3), 1/3 de copropriétés (R+1) et 1/3 de pavillons. Les quartiers sont marqués mais le mélange entre les populations se fait. Il n'y a qu'un seul collège, une seule crèche (bientôt), un seul centre de loisirs. La mixité se fait dans la vie sociale. Cela est possible grâce à l'échelle de la commune : 6000 habitants et l'état d'esprit général : la moitié des habitants appartient à une association culturelle ou sportive.

Nous avons à cœur la concertation des habitants. La création de cet éco-quartier doit être un moment de réflexion collective pour réinterroger l'évolution de notre commune, pour envisager des questions plus larges comme les modes de déplacements. Nous allons mettre en place des ateliers et non des réunions d'information, pour que les habitants soient vraiment au cœur du projet, même si la question de la participation pose toujours des difficultés : Comment faire venir le soir des jeunes actifs? Comment avoir l'opinion de tout le monde et non pas seulement celle de 2, 3 « grandes gueules », Quelles techniques de sondages envisager ?... »

Patrick Carlier, Délégué Collectivités Territoriales Val d'Oise - GRDF Gaz Réseau Distribution de France

« GRDF a soutenu le projet de ce colloque, car il nous semble que la problématique de la mixité est liée à la question énergétique. Il n'y a pas de mixité sociale sans mixité énergétique. Alors que le prix de l'énergie augmente, comment faire pour que les plus modestes soient en mesure de payer l'énergie qu'ils consomment ? Comment faire pour que notre consommation baisse ? L'enjeu de la rénovation thermique du bâti ancien en Ile de France est énorme. Les constructions neuves incluent déjà des objectifs d'économie énergétique (RT 2012) mais l'effort de conversion aux énergies renouvelables doit être poursuivi. »

APUI - LES VILLAGEOISES, CERGY

Pierre Musset, Directeur général APUI

« C'est dans la dénomination de chaque association que se trouve l'essentiel de sa problématique et le champ d'intervention qu'elle recouvre. Ainsi, la problématique, clairement affichée par l'APUI « Association Pour un Urbanisme Intégré » est celle de l'impact de l'urbanisme sur le processus d'intégration d'hier et d'insertion d'aujourd'hui. Le champ d'intervention est le cadre bâti et le comportement humain. L'influence de l'un sur l'autre reste pour nous, une évidence.

L'association est née au moment de la création de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, pour loger des populations, dans un cadre intégrant : un « village » à taille humaine, où cohabitent et se côtoient des personnes ou des groupes dans une diversité sociale, culturelle, d'âge, d'origine... Notre but est de garantir la cohésion sociale, le « vivre ensemble » car c'est cette pratique de la mixité qui devient pour nous un outil au service de l'insertion.

Les difficultés d'insertion ne sont pas des handicaps. Chacun à un moment ou un autre de sa vie peut éprouver une difficulté passagère. En interne, il est nécessaire de marquer les changements de situations positifs d'une personne accueillie. C'est pourquoi nous disposons, ici à APUI, de tous les dispositifs d'insertion et d'hébergement. Vous êtes parmi un mélange de public venant de la rue dans le cadre du 115, de l'insertion, du CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), des résidences familles et des appartements intermédiaires, qui sont des étapes d'insertion avant d'avoir accès à un logement de droit commun. Toutes ces personnes ont des difficultés propres mais en étant mélangées avec d'autres, cette qualification disparaît.

A l'APUI, il y a des personnes sourdes et malentendantes qui ont l'occasion d'accéder, avec les autres, aux services de l'association. Ici se côtoient des personnes âgées, des jeunes en difficultés mais aussi des jeunes qui débutent leur vie professionnelle, des enfants, ceux des familles hébergées mais aussi des enfants du quartier, de salariés et autres accueillis dans notre centre de loisirs. Tous les jours, les résidents fréquentent en interne, des stagiaires en formation dans nos locaux, des salariés de l'APUI, des adhérents, des visiteurs, des salariés d'autres organismes utilisant nos salles, notre restaurant...

L'espace est partagé. A chaque étage de notre immeuble, un même palier dessert des logements de personnes seules, de couples, de familles avec enfants, de personnes âgées.

L'APUI s'est toujours efforcée de lutter contre le repli sur soi, en interne entre les résidents et en externe, avec le quartier, la ville. Des espaces collectifs favorisent la rencontre et l'échange avec l'Autre : une entrée unique, une salle de télévision, la restauration collective... Un centre de loisirs permet l'interaction entre des enfants de résidents et ceux de l'extérieur. Nous organisons des animations, comme l'exposition mensuelle de peintres.

La mixité incarne une des valeurs de notre société : accepter l'autre, vivre avec la différence. Nous encourageons la participation et l'engagement de nos résidents via les chartes de la laïcité, du respect de l'environnement et du bénévolat.

Comme vous pouvez le lire dans notre rapport d'activité, sur plus de 11 000 personnes accueillies par notre association, la part des personnes en difficulté d'insertion n'est que de 15%. En unité ménage, cela représente 6% du total utilisateur. 49% des personnes hébergées ont pu sortir du dispositif et nous quitter pour devenir autonome. La durée moyenne du séjour à APUI n'est que de 8 mois !

Les exemples ne manquent pas pour prouver les réussites de notre projet. Des personnes orientées vers nous par des collectivités, avec l'affichage d'un problème particulier tel que la dépendance à l'alcool par exemple, perdues dans la foule mais accompagnée par notre équipe, se sont insérées et ne souhaitent même plus penser à cette période de leur vie. Elles peuvent s'afficher comme résidents aux Villageoises sans pour autant être assimilées à une problématique stigmatisante. Des personnes venant de la rue sont aujourd'hui dans notre résidence pour personnes âgées avec des repères et une place reconnue et acceptée par tous. Certains jeunes hébergés dans le foyer de jeunes travailleurs sont aujourd'hui des responsables qui participent à la mise en oeuvre de politiques sociales.

Mais le résultat de notre travail ne vient pas de soi. Il est le fruit d'une méthode et d'un projet associatif. Il a été dit, ici, que la mixité n'est pas un état de fait. Les hommes préfèrent souvent rester à l'écart d'un mélange qui n'est pas choisi. L'individualisme menace tous les jours de reparaitre. Notre équipe se pose en garant de la mixité sociale. Elle essaie de maintenir, tant que faire se peut, la mixité à toutes les échelles. Une présence est assurée par l'APUI, jour et nuit, pour faire respecter le règlement intérieur, garantir le respect de l'autre, le droit de chacun mais aussi pour réduire les angoisses si besoin, par le dialogue. Des bénévoles et des donateurs se mobilisent pour faire vivre notre projet. La crise financière actuelle complique la donne. On assiste à une augmentation du nombre de personnes en grande précarité. Nous devons répondre aux besoins mais aussi tenter de maintenir la mixité comme outil d'insertion. Comment maintenir l'équilibre, sur lequel repose notre projet ?

Les logiques des financements segmentés obligent les associations à se spécialiser dans le traitement d'une seule problématique. Cette orientation est peut être plus facile en terme de gestion mais l'est-elle en terme d'insertion ?

La mixité sociale comme outil d'insertion fonctionne. Elle doit être encouragée, soutenue, développée. C'est ce message que nous souhaitons faire passer aujourd'hui, auprès de nos partenaires, ceux qui financent mais aussi ceux qui s'interrogent encore sur le bien fondé de ce concept. »

CONCLUSION

Joël Aoust, Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise

« Nous avons tenté à travers les exposés de nos différents intervenants de mieux cerner la notion de mixité, à partir d'une mise en perspective sociologique et de projets et réalisations qui prennent en compte la dimension sociale, fonctionnelle et générationnelle, ingrédients nécessaires à la fabrication d'une ville et de quartiers plus conviviaux.

Les nouveaux quartiers urbains qui vous ont été présentés, en coeur de ville à Fosses ou en extension urbaine, mais à proximité immédiate du pôle gare, à Bouffemont, visent à favoriser la mixité des fonctions urbaines en associant très largement les habitants au processus d'aménagement.

Les politiques publiques d'aménagement encouragent, à différentes échelles, nous l'avons vu avec l'intervention de l'IAU, le mélange des fonctions et des populations et nos échanges montrent, nous semble-t-il, que cette ambition est partagée par un grand nombre d'élus locaux et d'acteurs publics et privés de l'aménagement.

Je vous remercie pour votre écoute et la qualité de nos échanges et vous informe que les actes de ce colloque seront disponibles dans les meilleurs délais. »